



## Synthèse de la Rencontre franco-italienne de Chambéry

Organisée par l'Office National de Diffusion Artistique et  
l'Ente Teatrale Italiano

En partenariat avec l'Espace Malraux, Scène nationale de Chambéry

29 septembre 2007

-----

Réalisée par **Olivier Bouin**

Après cinq années de prise de distance politique et institutionnelle, la France et l'Italie ont repris, avec enthousiasme et engagement, leurs rencontres bilatérales dans le domaine du spectacle vivant. Ces rencontres bilatérales ont impliqué, d'une part, les professionnels français et italiens du théâtre et de la danse autour de la manifestation *Carta Bianca* et, d'autre part, les représentants des Ministères français et italien de la Culture, les directions de l'ONDA et de l'ETI ainsi que des représentants politiques régionaux concernés par l'échange culturel entre la France et l'Italie. **Le couplage de ces rencontres professionnelles, institutionnelles et politiques a témoigné de la volonté, présente à tous les niveaux, de relancer le couple franco-italien dans le panorama européen du spectacle vivant.** Ces rencontres bilatérales ont eu lieu à Chambéry, ville particulièrement symbolique de la relation franco-italienne par sa géographie, son histoire et sa culture.

D'une grande qualité et d'une grande intensité, les débats ont permis de faire un **point précis des politiques de soutien au spectacle vivant dans les deux pays, des évolutions respectives des cadres législatifs et d'intervention, d'enrichir le dialogue bilatéral en intégrant pleinement les dimensions régionale et européenne.** Les débats ont permis d'échanger sur les différents niveaux d'intervention (Etat, institutions nationales, collectivités territoriales et Europe), de réfléchir de manière stratégique à leur articulation et d'exprimer des propositions concrètes visant à renforcer la relation franco-italienne.

Au niveau ministériel, chacun s'est accordé à reconnaître la profondeur et la qualité du lien franco-italien dans le domaine du spectacle vivant (intensité des échanges artistiques et professionnels entre les deux pays, existence de rencontres bilatérales dès 1997). S'il a également été reconnu le rôle des collectivités territoriales (villes, départements, provinces et régions) dans le développement des échanges culturels franco-italiens, notamment au plan transfrontalier, les représentants des deux Ministères de la Culture ont insisté sur l'importance d'une bonne collaboration à l'échelon central (dans la lignée de l'accord Trautmann-Veltroni en 1997 et des réunions périodiques du groupe de travail ministériel sur le spectacle vivant...).

Afin de relancer, de manière concrète, la relation entre la France et l'Italie dans une optique résolument européenne, plusieurs pistes de réflexion ont été avancées par la partie française. En effet, dans la **perspective de la prochaine présidence française de l'Union Européenne au second semestre 2008, la France souhaiterait lancer une série d'initiatives autour de la problématique de la mobilité des œuvres, des artistes et des professionnels dans l'espace européen.**

Des propositions relatives à la mobilité des artistes (statut européen de l'artiste, protection sociale, formation professionnelle...), à la mobilité des œuvres avec la création d'un dispositif communautaire de soutien à la diffusion du spectacle vivant et à l'émergence d'une union européenne des professionnels du spectacle vivant, constitueront des axes structurants. Ces propositions ont été **accueillies avec grand intérêt par la partie italienne** (en particulier celle concernant le statut européen de l'artiste). Il a été souligné la nécessité de prendre pleinement en considération la question des moyens du spectacle vivant en Italie, de l'actuelle réforme de certains dispositifs (notamment l'ETI) et de la réalisation d'initiatives spécifiques (tournées, résidences...). En outre, le réexamen des politiques publiques en Italie s'inscrit dans le nouveau cadre légal (modification de l'article 117 de la Constitution) conférant des compétences accrues aux Régions italiennes, notamment en matière de soutien à la culture.

Au niveau institutionnel, les échanges se sont concentrés sur les conditions respectives de circulation des artistes dans les deux pays et les perspectives d'intensification de tels échanges. Le **contexte des dernières années se caractérise par une forte croissance des échanges franco-italiens dans le domaine du spectacle vivant** (à porter en grande partie au crédit des rencontres franco-italiennes puis de son ouverture internationale dans le cadre d'IRIS - Association Sud Européenne pour la Création Contemporaine). Toutefois, **l'asymétrie des circulations entre les deux pays est demeurée très significative** : de nombreux artistes italiens sont coproduits et/ou diffusés en France avec le soutien de l'ONDA, quelques artistes français sont accueillis en Italie, le plus souvent grâce au soutien conjoint de CulturesFrance, des services culturels de l'Ambassade de France à Rome et de la nouvelle fondation franco-italienne Nuovi Mecenati. Un tel déséquilibre a été remis en perspective dans la mesure où des phénomènes comparables existent entre la France et d'autres pays européens.

Néanmoins, les raisons profondes de cette situation ont été évoquées : fragilité du secteur du spectacle vivant en Italie, insuffisance des mécanismes de soutien italiens aux programmateurs (information, sensibilisation, soutien financier), coût élevé des spectacles français, effets pervers liés à la taille importante du marché français et la « désincitation » française à s'exporter... Le contexte actuel a été rappelé : profonde réorganisation de l'ETI, effort budgétaire au profit du FUS, volonté de mener une véritable ouverture internationale du spectacle vivant en Italie, engagement partagé de faire ensemble du neuf.

Dans ce contexte, différentes initiatives concrètes ont été envisagées telles la possibilité de **créer un « fonds commun de diffusion »** abondé à parité par l'ONDA et l'ETI pour soutenir un certain nombre d'actions spécifiques ainsi que la réalisation d'une **étude sur les conditions administratives et fiscales relatives à l'importation et l'exportation de spectacles vivants dans les deux pays**. En conséquence, les échanges entre les deux établissements vont se poursuivre dans les prochains mois afin de concrétiser ces premières mesures et de proposer de nouvelles initiatives en faveur de la mobilité des artistes et des œuvres.

Au niveau des collectivités territoriales, chacun s'est accordé pour considérer que, d'une part, les acteurs territoriaux (villes, départements, provinces et régions) jouent - et joueront - un rôle croissant dans les relations culturelles internationales (dynamique qui bénéficiera aussi aux relations franco-italiennes) et, d'autre part, les relations transfrontalières constituent des axes important de coopération sur lesquels il est possible d'ancrer des politiques d'intervention bilatérale.

Au niveau régional, les mouvements de déconcentration, de décentralisation ou de transfert de compétences et de moyens budgétaires à l'œuvre en France et en Italie, selon des modalités différentes du fait de leur idiosyncrasies, procèdent d'une dynamique comparable menant à l'émergence d'un fait régional. **Les régions sont désormais de véritables acteurs des politiques culturelles et de l'action internationale**, encouragées en cela par l'Union Européenne. Les accords entre régions (à titre d'exemple, les « 4 moteurs » associant Rhône-Alpes, Lombardie, Bad Württemberg et Catalogne) ou la création d'Eurorégions (comme celle qui regroupe, depuis 2006, deux régions françaises - Provence Alpes Côte d'Azur et Rhône-Alpes - et trois régions italiennes -Piémont, Ligurie, Vallée d'Aoste) constituent des vecteurs et des forces de proposition incontournables des échanges artistiques et culturels. Pour preuve, les régions Rhône-Alpes, Provence-Alpes Côte d'Azur et Piémont se caractérisent, chacune à leur manière, par une politique particulièrement forte dans les domaines de la création contemporaine et du spectacle vivant. À titre d'exemple, le Fonds pour l'Innovation Artistique et Culturelle (FIACRE), les résidences croisées, l'enseignement artistique, le théâtre jeune public représentent des axes novateurs et prometteurs de la politique rhônalpine. La région Provence-Alpes Côte d'Azur, qui possède de très nombreuses structures culturelles de premier plan, est également très active, même si sa priorité géographique immédiate se concentre plus sur le bassin méditerranéen que sur l'autre versant des Alpes (ses partenaires italiens seraient plutôt la Campanie ou la Sicile). La région Piémont a développé quant à elle de nombreux programmes culturels internationaux au cours des dernières années et souhaite engager un véritable échange autour « des bonnes et des mauvaises pratiques culturelles » avec d'autres régions françaises (sur le statut des artistes transfrontaliers, sur les pratiques de sélection des projets, sur les nouveaux acteurs de ces échanges, sur les coûts de promotion des opérations culturelles...) afin de pouvoir rendre encore plus efficace son action culturelle internationale. L'ensemble des responsables régionaux présents ont appelé de leurs vœux, à l'instar des programmes déjà menés dans les registres du tourisme ou du patrimoine, un **renforcement de la coopération opérationnelle dans le domaine du spectacle vivant, sous l'impulsion notamment d'un durable axe transfrontalier Rhône-Alpes/Piémont**.

Les villes représentent aujourd'hui des acteurs importants des relations culturelles internationales. Les jumelages, accords de collaboration, politiques des grands équipements municipaux en sont les principales chevilles ouvrières, notamment si ces différentes initiatives font l'objet d'une planification stratégique et d'une bonne coordination. L'évolution culturelle et artistique de la ville de Turin au cours des dernières années représente une excellente illustration de l'impact fortement positif d'une politique ambitieuse, claire et cohérente. En quelques années, Turin est devenue une des capitales artistiques de l'Europe, avec notamment une activité importante dans le domaine de la création contemporaine, des arts plastiques et visuels au spectacle vivant. C'est à ce titre que **la Ville de Turin propose d'accueillir en 2008 les prochaines rencontres franco-italiennes de théâtre et de danse** à l'occasion de la prochaine édition du Festival des Collines Turinoises, véritable vitrine depuis une dizaine d'années du spectacle vivant français et italien. Une telle proposition d'ampleur nationale s'inscrit parfaitement dans le cadre des excellentes relations entretenues par les régions Rhône-Alpes et Piémont ainsi que dans le cadre du jumelage avec la Ville de Chambéry (jumelage dont était fêté en 2007 le cinquantième anniversaire).

Cette dynamique nouvelle des collectivités territoriales, et notamment celles menées par les régions, trouve un écho particulièrement favorable auprès des instances européennes. En effet, les projets transfrontaliers et interrégionaux sont fortement soutenus par l'Union Européenne à travers ses différents dispositifs (INTERREG, Programme Culture...). Les échelons régionaux ont su tirer le meilleur parti de la disponibilité de ces ressources financières, développant en leur sein des bureaux spécialisés dans le montage et/ou l'accompagnement des projets européens. Aujourd'hui, après plus d'une décennie de soutien financier à de très nombreux projets culturels de coopération en Europe, les priorités de la politique culturelle de l'Union Européenne se concentrent désormais sur la place de la culture dans la citoyenneté, l'affirmation d'un modèle social européen de la culture, le dialogue interculturel extracommunautaire, le développement du lien culturel avec le monde. **De ces nouvelles priorités communautaires, et sachant que l'endroit de l'action européenne demeurera les régions, il importe de concevoir une nouvelle dialectique de l'action culturelle internationale qui intégrera, dans le cadre d'une réflexion stratégique, les différents niveaux de l'action culturelle et les nouveaux outils ou dispositifs de soutien au spectacle vivant.**

Au terme de très riches débats, un cadre de coopération s'est dessiné avec de prometteuses perspectives pour les relations franco-italiennes dans le domaine du spectacle vivant : **une coopération transfrontalière comme fer de lance de la coopération nationale (même si cette dernière ne saurait réduite à cette seule dimension), une coopération bilatérale franco-italienne comme fer de lance d'une politique européenne constructive et innovante.**

Les débats se sont achevés sur la décision de constituer un **groupe de pilotage franco-italien** qui aura pour tâche de préparer de la meilleure manière la prochaine réunion plénière qui se tiendra en juin 2008 à Turin. Ce groupe de pilotage se réunira avant la fin de l'année pour discuter, sur la base du document de synthèse de la présente réunion, du suivi des initiatives annoncées, de questions spécifiques à la mobilité des artistes et des œuvres et de la mise en œuvre des prochaines étapes de ce dialogue franco-italien qui redémarre de manière particulièrement positive.

Les débats, modérés par Olivier Bouin, ont eu lieu au Manège à Chambéry le samedi 29 septembre 2007 de 14h à 18h30. Ils se sont déroulés en français et en italien avec interprétation simultanée.

**Sont intervenus au cours des débats** : Fiorenzo Alfieri (Ville de Turin), Abraham Bengio (Conseil Régional Rhône-Alpes), Michel Bligny (DRAC Rhône-Alpes), Olivier Bouin (ancien attaché culturel, Ambassade de France à Rome et directeur général, festival de Santarcangelo), Pascal Brunet (Relais Culture Europe), Ninni Cutaia (ETI), Marc Ceccaldi (DRAC PACA), Yolande de Courrèges (Ministère de la Culture et de la Communication), Olivier Descotes (Fondation Nuovo Mecenate), Daniela Formento (Région Piémont), Aurore Frasson-Marin (Ville de Chambéry), Enrico Graziano (Ministère des biens culturels), Fabien Jannelle (ONDA), Michèle Puybasset (ONDA), Jean-Pierre Rata (Région PACA), François Terrasson (Ministère de la Culture et de la Communication), Najat Vallaud-Belkacem (Région Rhône-Alpes), Fabio Zanchi (Province de Milan).

**Ont assisté aux débats** : Sylvia Andriantsimahavandy (ARCADE), Jean-Paul Angot (Espace Malraux), Sergio Ariotti, Isabelle Chardonner (Région Rhône-Alpes), Donatella Ferrante (ETI), Giuseppe Ferrazza (ETI), Hilaire Multon (Centre Culturel Français de Turin), Bertrand Munin (DRAC Rhône-Alpes), Jacques Peigné (CulturesFrance), Antonello Pischetta (ETI), Stefania Ressico (Ville de Turin), Viviana Simonelli (ETI), Sophie Théault (ONDA), Laurent van Kote (DRAC Rhône-Alpes), Nathalie Vimeux (ONDA), Luca Dini (Fondation Pontedera, Toscane)